



# CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

**C'est un contrat de travail d'un type particulier: CDD ou CDI de 1 à 3 ans, incluant des actions de professionnalisation.**

**Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans ou aux demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.**

**La durée de la formation est de 15 à 25% de la durée totale du contrat avec un minimum de 150 H.**

## REMUNERATION

AGE	% SMIC
16 à 20 ans	55 à 65 %SMIC
21 à 25 ans	70 à 80 % SMIC
26 ans ou plus	85 à 100% SMIC

## FINANCEMENT

### Aides de l'ETAT

exonération des cotisations sociales employeur au titre des assurances sociales

### Aides des OPCA

aide forfaitaire fixé soit par accord de branche, soit par la convention collective, soit par l'OPCA. A défaut, il s'élève à 9,15 €/h.

Aides possibles pour le tutorat (aides à la formation du tuteur et aides compensatoires frais et rémunérations)

### Aides des ASSEDIC

lorsque le bénéficiaire touche l'ARE (aide de retour à l'emploi), une aide complémentaire peut être versée par les ASSEDIC. Aide spécifique complémentaire et aide forfaitaire à l'employeur - Circulaire UNEDIC n° 2006-19 du 21 août 2006

## NOTE :

**le bénéficiaire ne rentre pas dans le calcul des effectifs de l'entreprise**

**Aucune indemnité de précarité au titre d'un CDD n'est due à la fin du contrat**

**demander le financement par l'OPCA**

## LES DEMARCHES

### CONTACTER SON OPCA

pour information précise et accord de financement préalable.

Ensuite, signer le contrat et l'envoyer à la DDTEFP sous un mois pour enregistrement.

## Coordonnées

### CCI

5, rue Chaptal BP 75071  
57072 METZ CEDEX 3

**Tél 03 87 39 46 00**

**Fax 03 87 39 46 99**

cbantquin@moselle.cci.fr

ou nlentz@moselle.cci.fr

### IUT METZ

ile du Saulcy

57045 METZ CEDEX

**Tel 03 87 31 51 03**

**Fax 03 87 31 51 55**

schlatter@univ-metz.fr

ou fc-iut-metz@iut.univ-metz.fr

## Pour devenir maître d'apprentissage

### les conditions

être titulaire d'un diplôme de même niveau et avoir 3 années de pratique professionnelle dans la fonction ou avoir le niveau de connaissances requis et 5 ans d'ancienneté dans la fonction.

Stage obligatoire pour le niveau III (DUT)

### les démarches

Contactez la chambre des métiers ou d'industrie dont vous dépendez remplir l'imprimé CERFA FA 12A.

## Pour employer un apprenti

### les démarches

· Déclarer l'embauche de l'apprenti à l'URSAFF signer un contrat d'apprentissage CERFA 13 a faire contrôler l'aptitude de l'apprenti par un médecin du travail.

· Inscrire l'apprenti au CFA de rattachement en envoyant une copie du contrat.

### le contrat

Contrat de travail en CDD ou CDI.

Les deux premiers mois sont assimilés à une période d'essai légale.

Age de l'apprenti : de 16 à 25 ans.

### Rémunérations

année	16 et 17 ans	18 à 20 ans	21 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	25%	41%	53%
2 <sup>ème</sup> année	37%	49%	61%
3 <sup>ème</sup> année	53%	65%	78%

Salaires minimum de l'apprenti en % du SMIC. Ce salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

### la formation

Cours en alternance suivant un calendrier pédagogique soit à l'IUT soit en CFA ;

Volume horaire de 400 à 800 heures selon le niveau de formation

### les avantages

Déduction du coût de formation du versement libératoire de la TA 1600 € de crédit d'impôt

### aides financières de la Région

- 1000 € d'aide à l'embauche (contrat de 13 mois minimum)
- 1000 € par année de formation
- 1000 € lors du passage de l'examen
- 500 € pour les frais de formation du maître d'apprentissage
- 500 € au titre de la mixité des métiers

### exonérations de charges sociales

- Exonération des cotisations sociales dans tous les cas
- Exonération partielle ou totale des cotisations patronales en fonction de l'importance et du secteur d'activité de l'entreprise. (seuil de 10 salariés)

## Coordonnées

### CCI

5, rue Chaptal BP 75071  
57072 METZ CEDEX 3

Tél 03 87 39 46 00

Fax 03 87 39 46 99

cbantquin@moselle.cci.fr  
ou nlentz@moselle.cci.fr

### CMA

5 bd de la défense CP  
97803 57078 METZ CEDEX 3

Tél 03 87 39 37 56

seai@cm-moselle.fr

### IUT METZ

île du Saulcy  
57045 METZ CEDEX

Tel 03 87 31 51 03

Fax 03 87 31 51 55

schlatte@univ-metz.fr  
ou fc-iut-metz@iut.univ-metz.fr